

CONSEIL D'ÉCOLE DU MARDI 12 FEVRIER 2019

Étaient présents :

pour la mairie : madame Xavière Martin, adjointe au Maire chargée de l'éducation, monsieur Juppín, responsable du Pôle scolaire, monsieur Fersatoglu, responsable du Pôle Bati,

l'équipe enseignante : madame Lescop, madame Kerjean, madame Lebon, madame Odjo, madame Elouardi, madame Philipot et monsieur Bazire,

les représentants des parents d'élèves : madame Zaluski, madame Abécassis, madame Giully pour la FCPE, madame Alfonso, madame Rankovic, madame Martins pour les Indépendants.

Secrétaires : Madame Kerjean – Madame Zaluski

Excusée : Madame Defrance

Suivi des points discutés lors du précédent conseil d'école

- Travaux dans le pavillon mitoyen à l'école

Des travaux ont lieu depuis quelques mois pour accueillir un établissement de restauration, « Maison italienne » ouverte à tous publics. Une rencontre avec l'architecte – maître d'œuvre des travaux a eu lieu le 6 décembre en présence de madame Martin, monsieur Daguebert, directeur général des services de la ville et monsieur Juppín afin de mieux envisager ce très proche voisinage. Une grille haute micro-perforée ainsi que des arbres de haute taille sépareront l'école et le pavillon. Il n'y aura pas de circulation des livreurs dans le parc aux heures d'accueil et de sortie des élèves. Les travaux ont pris du retard, l'ouverture est prévue au début de l'été.

- Accueil pré-scolaire à l'école du Parc : L'accueil des enfants se fait désormais dans le préau.

- Les PAI alimentaires : quand il y a prescription d'*Anapen*, il y a risque de choc anaphylactique. On demande un panier repas systématiquement car le suivi est trop compliqué à gérer et il y a prise de risque pour les enfants.

S'il n'y a de risque vital et si l'aliment est facilement identifiable, les parents surveillent les menus et apportent un panier repas le jour où l'aliment est présent.

Le menu des cantines est accessible sur le site de la ville. Les fiches produits et la liste des allergènes sont également publiées.

Les PAI (alimentaires ou autres) seront désormais refaits intégralement tous les ans.

- L'enseignement des langues : Une assistante en allemand intervient depuis mi-novembre dans les classes de CM1, CM1-CM2 et CM2 le mardi matin et ce jusqu'au 31 mars. Madame Philipot prépare l'habilitation en allemand et enseigne elle-même cette langue à ses élèves en plus de l'anglais. Le poste fléché allemand sera proposé au prochain mouvement.

- Sécurité aux abords de l'école

Les représentants de la Mairie sont alertés sur l'accélération intempestive de certains véhicules devant l'école. Parfois, des piétons s'appêtant à traverser sont obligés de reculer, devant le comportement dangereux des automobilistes. L'intérêt de renforcer les abords de l'école par des barrières est à l'étude.

Les parents d'élèves remarquent qu'il n'y a plus personne pour assurer la sécurité des enfants qui traversent aux heures d'accueil et de sortie scolaires et ce, depuis deux mois environ (*Par mail du 15 février, le directeur du Service Prévention – Sécurité a confirmé la présence de deux agents, un au point-école Falret et un au point-école Amandine*).

- **PPMS** : Les enseignants de l'école demandent la pose d'un système de verrouillage des portes de l'intérieur (bouton moleté). Monsieur Fersatoglu a déjà inscrit cette demande au budget, elle est en attente de validation.

-**Installation d'une boîte à livres** devant ou dans la cour de l'école : relance d'une demande faite il y a deux ans. Cette demande n'a pas été budgétée, elle pose par ailleurs un problème de sécurité.

-**Nettoyage de l'angle fermé** dans la cour, à côté des toilettes côté rue Falret et remise en état du banc pour installation dans la cour. Ces demandes du conseil des délégués sont notées par Monsieur Fersatoglu.

-**La cantine** : Les parents d'élèves demandent des précisions sur les modalités de recueil de l'avis des enfants.

La Mairie explique que les animateurs prennent du temps pour évaluer et transmettre des appréciations sur les repas. Les parents d'élève mentionnent qu'il serait intéressant que la commission cantine puisse prendre en compte les retours des enfants, particulièrement sur les conditions de service (sauce, quantités, propreté des tables...)

Madame Martin informe que l'«observatoire du goût» sera présent à Larmeroux au mois de mars (à tour de rôle dans les écoles).

-**La carte scolaire** - perspectives pour la rentrée 2019

A la rentrée prochaine, une classe va être fermée à Larmeroux en raison de d'un nombre moins important d'enfants inscrits. Depuis plusieurs années, les effectifs baissent. A ce jour, il y a 177 élèves, 168 élèves sont prévus pour la rentrée prochaine. L'enquête-effectifs aura lieu plus tôt que d'habitude, au retour des vacances d'hiver, par le biais du cahier de liaison.

Une commission siègera à nouveau en juin puis au début septembre après la rentrée pour une éventuelle révision de la décision et donc une réouverture de la classe.

-**La sectorisation des collèges de Vanves** :

Le département fait des démarches de changement en vue d'une re-sectorisation des collèges St Exupéry et Michelet. Le comité technique puis le conseil départemental (le 29/03) devraient statuer sur cette nouvelle sectorisation. Les élèves de l'école devraient, selon leur lieu d'habitation être sectorisés sur l'un ou l'autre de collèges, ce qui permettra de scolariser les enfants avec des effectifs par classe un peu moins importants.

- **L'assiduité scolaire**

Le conseil d'école a déjà rappelé les règles d'assiduité scolaire et énoncé les motifs d'absence légitimes, qui sont énumérées dans le code de l'éducation.

En cas de maladie de l'enfant, un certificat médical n'est exigible qu'en cas de maladie transmissible (certificat indiquant le début du traitement ou certificat de non contagion pour le retour à l'école).

En ce qui concerne les dispenses d'activités sportives, un certificat médical en cas d'absence prolongée (à partir de la 2^e absence) est exigé. La natation scolaire prête le plus à l'absentéisme. Elle fait partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école et est donc assortie d'un caractère obligatoire.

Toute absence ponctuelle doit être motivée par un mot dans le cahier de liaison. Les dispenses de longue durée seront transmises au médecin scolaire.

La Ville de Vanves permet aux enfants de bénéficier d'un enseignement de natation tout au long de leur scolarité élémentaire, ce qui est une chance !

L'école peut profiter des maillots qui ne vont plus à vos enfants (pour préparer des tenues de dépannage en cas d'oubli).

Les propositions du conseil des délégués

Les enfants ont fait des propositions concernant le vivre ensemble (relations avec le personnel de cantine, entre enfants).

Ils souhaitent organiser un vide-grenier (vente de livres, de jeux ...) dont les bénéfices seraient versés à une association caritative. Le conseil d'école retient la date du samedi 18 mai le matin. L'équipe enseignante propose de faire de ce temps un moment convivial (petit déjeuner avec les parents ...)

Influence des jeux vidéos en réseau et des écrans plus généralement

Les enseignants s'étonnent et s'inquiètent de l'exposition des enfants à des jeux vidéos en réseaux, qui semblent prendre pour certains beaucoup de leur temps et apparaît comme un sujet principal de préoccupation entre eux. Les enfants regardent des séries qui ne correspondent pas aux recommandations d'âge comme d'ailleurs les jeux vidéos.

Comment éduquer les enfants aux possibilités liées aux nouvelles technologies mais aussi aux risques liés à l'utilisation d'internet ? Comment les accompagner dans leurs jeux, virtuels et réels ?

Les rencontres familles – enseignants

En mars, deux événements livresques : un troc aux livres le samedi 23 mars (organisé par la FCPE) et Fête du Livre le 26 mars en soirée (décloisonnement pour des activités d'arts plastiques)

Vide-grenier : 18 mai le matin

Fête de fin d'année : vendredi 28 juin en soirée

Nous vous proposerons également une semaine autour du thème « Les écrans et les enfants » (école et parents d'élèves).